Informations de base

2000/2159(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Bois et industries dérivées: état de la compétitivité **Subject** 3.40.07 Industrie du bâtiment et de la construction 3.40.14 Compétitivité industrielle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	SEPPÄNEN Esko (GUE/NGL)	12/07/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	PESÄLÄ Mikko (ELDR)	11/07/2000

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0457	Résumé
03/07/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/12/2000	Vote en commission		Résumé

05/12/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0384/2000	
18/01/2001	Décision du Parlement	T5-0035/2001	Résumé
18/01/2001	Débat en plénière		
18/01/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2159(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/12140

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0384/2000	05/12/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0035/2001 JO C 262 18.09.2001, p. 0179-0252	18/01/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0457	05/10/1999	Résumé

Bois et industries dérivées: état de la compétitivité

2000/2159(COS) - 05/10/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: proposer une série d'actions que les principaux acteurs du secteur devraient engager et/ou poursuivre en vue de renforcer la compétitivité mondiale et durable de la filière bois et des industries dérivées dans l'Union européenne. CONTENU: dans cette communication, la Commission reconnaît l'importance de la filière bois et de ses industries dérivées - qui constituent à présent un des plus gros secteurs industriels de l'Union - et du rôle qu'elles jouent dans le développement durable au sein de l'Union à la fois en raison du poids social et économique de ces industries qui assurent un niveau d'emploi élevé, et en raison de leurs cacractéristiques environnementales particulières. Si ces industries conservent en général une bonne position concurrentielle par rapport à leurs principaux partenaires/concurrents, elles sont confrontées à plusieurs défis importants (notamment la mondialisation des marchés et des technologies, la sensibilité environnementale, la concurrence d'autres matériaux et supports) qui menacent sa future compétitivité et sa viabilité. La communication décrit les principales caractéristiques socio-économiques de la filière bois dans l'Union européenne, analyse les principaux facteurs qui influent sur la compétitivité en relation avec les principaux concurrents internationaux et met en lumière les principaux défis posés à la filière bois et les domaines où l'action pourrait contribuer à son développement durable tenant également compte de sa compétitivité économique et de l'environnement, de l'emploi et du bien-être social. Pour conduire efficacement ces actions, la Commission propose de créer un forum, composé des représentants du secteur, des services de la Commission et des parties intéressées

(propriétaires forestiers, syndicats, ONG de protection de l'environnement, milieux scientifiques) ainsi que d'experts nationaux et de parlementaires européens. Il aurait notamment pour mission d'achever l'analyse des facteurs de compétitivité et l'inventaire des grands défis de la filière bois, de mener un débat et de trouver des accords sur les actions concrètes à lancer et à poursuivre, de surveiller leur mise en oeuvre et d'assurer une mise à jour régulière des actions décidées. La Commission propose également de réunir le forum en assemblée plénière, en collaboration avec la présidence et le groupe d'industriels de haut niveau.

Bois et industries dérivées: état de la compétitivité

2000/2159(COS) - 18/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant, avec quelques amendements le rapport de M. Esko SEPPÄNEN (GUE/NGL, FIN), le Parlement européen se félicite de l'initiative de la Commission et souligne que le secteur des industries forestières peut et doit devenir l'exemple d'un développement durable. Le Parlement a confirmé sa position précédente relative à l'utilisation commerciale des forêts. Celle-ci devrait être une priorité de la stratégie forestière de l'Union européenne. Il a également insisté pour que la Commission définisse et mette en place une stratégie forestière fondée sur la reconnaissance de la diversité des forêts européennes et sur le besoin d'un développement soutenu en matière environnementale, économique et sociale. Le Parlement insiste pour que la Commission renforce sa coordination interne lorsqu'elle s'occupe de questions concernant le secteur forestier. Il souhaite que le forum des Nations-Unies sur les forêts (UNFF) soit lancé aussi tôt que possible. Des critères mondiaux minimums pour la gestion soutenue des forêts doivent être établis rapidement pour empêcher que certaines régions profitent d'un avantage déloyal dû à des standards plus bas. Il est demandé à la Communauté, au cours des négociations au niveau mondial, et dans la préparation de sa propre politique, d'accorder une grande attention aux rôles significatifs des forêts et des produits dérivés en ce qui concerne leurs capacités à piéger le gaz carbonique. La résolution du Parlement ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des ressources suffisantes pour une stratégie européenne des forêts. Le futur programme cadre de recherche et de développement doit prendre en considération l'ensemble de la chaîne de production du bois de construction. Enfin, le Parlement estime que les industries concernant la bioénergie devraient également être inscrites dans les programmes concernant l'industrie forestière, étant donné qu'il existe un lien entre la production de bioénergie et celle de bois de charpente. D'autres secteurs devraient être également concernés par ces programmes tels que le travail du bois, la production de pâte à papier et de papier, la transformation du papier, l'industrie de l'emballage et dans une certaine mesure l'imprimerie et l'édition.